

## UNE ENQUÊTE SUR L'EFFICACITÉ DE L'ACTION SOCIALE DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

*L'Institut national d'études démographiques a réalisé, au premier semestre de 1957, une enquête par sondage auprès des allocataires des Caisses d'allocations familiales. Destinée à étudier l'efficacité de l'action sociale des Caisses, cette enquête a été entreprise à la demande l'Union nationale des Caisses d'Allocations familiales (U.N.C.A.F.). Les résultats complets sont publiés par l'U.N.C.A.F. dans un numéro spécial de sa revue, Informations sociales, février 1958.*

*Cet article situe l'enquête dans son cadre et présente les principaux enseignements qui s'en dégagent.*

L'action sociale  
des Caisses d'Allocations familiales  
et l'objectif de l'enquête.

Les Caisses d'allocations familiales, chargées du recouvrement des cotisations et de la distribution des prestations aux bénéficiaires, disposent d'un compte d'action sanitaire et sociale, alimenté essentiellement par un prélèvement sur les cotisations, égal aujourd'hui à 3,5 % des prestations légales. Une aide supplémentaire a pu être ainsi apportée aux allocataires qui en ont un besoin particulier, portant sur des sommes totales qui se sont élevées de 4.568 millions en 1948 à 24.284 millions en 1956.

Les dépenses sont affectées aux postes suivants : aide au logement, aide aux vacances, aide ménagère, service social, placements, prestations supplémentaires. La politique des Caisses a évolué et le tableau ci-dessous montre qu'en valeur relative, les dépenses consacrées à l'aide au logement n'ont cessé d'augmenter, au détriment surtout de la part réservée à l'aide aux vacances et aux prestations supplémentaires<sup>(1)</sup>. Toutefois, eu égard à l'augmentation des recettes et des dépenses, tous les postes ont des crédits plus élevés en valeur absolue.

---

<sup>(1)</sup> Voir R. Lebel, directeur de l'U.N.C.A.F., *Problèmes et perspectives de l'action sociale des Caisses d'allocations familiales*, dans C.A.F., bulletin mensuel, novembre 1957 n° 9.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ACTION SOCIALE  
EN VALEUR RELATIVE DE 1948 À 1955

Nature de la dépense	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955
	%	%	%	%	%	%	%	%
Aide au logement .....	4,0	10,0	12,8	15,7	20,2	28,0	33,6	37,0
Aide aux vacances .....	34,3	34,1	32,3	28,1	27,2	24,8	22,0	20,3
Aide ménagère .....	7,7	10,7	11,2	14,1	14,8	15,0	14,5	13,8
Service social .....	9,5	11,1	11,3	11,9	8,8	8,1	7,0	6,9
Placements .....	5,6	6,6	7,2	8,4	8,3	6,6	6,3	6,3
Prestations supplémentaires ..	29,0	20,2	18,5	12,8	9,6	7,3	6,6	5,9
Dépenses diverses .....	9,9	7,3	6,7	9,0	11,1	10,2	10,0	9,8
<b>TOTAL .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

L'aide supplémentaire ainsi apportée aux familles revêt deux formes principales : collective, d'une part, comme le financement d'un service social, et d'un enseignement ménager, ou comme les fonds versés à des établissements de vacances ou de placements, individuelle, d'autre part. Mais elle n'a aucun caractère automatique. Elle n'est accordée qu'après examen des demandes présentées par les intéressés. De plus, dans le cadre d'une politique définie à l'échelle nationale, une certaine latitude est laissée aux administrateurs des Caisses pour répartir et distribuer au mieux les sommes disponibles, compte tenu des circonstances et des besoins locaux.

En dépit des précautions prises dans toutes les Caisses pour l'attribution d'une aide supplémentaire à propos de chaque cas individuel, il importe aux responsables de l'action de connaître dans quelle mesure les sommes ainsi dépensées atteignent bien leur but. Une autre répartition des mêmes crédits serait-elle plus efficace? Les bénéficiaires des prestations supplémentaires ou d'une aide spéciale sont-ils bien ceux qui en ont le plus grand besoin?

Pour obtenir des éléments positifs d'appréciation à ce sujet, l'*Union nationale des Caisses d'allocations familiales* a demandé à l'*I.N.E.D.* de procéder à une enquête scientifique auprès des allocataires. Outre le problème de l'efficacité de l'action sociale, l'*U.N.C.A.F.* était désireuse de rechercher si le régime actuel de l'allocation de salaire unique répond bien à ses objectifs, et si, en particulier, il apporte aux familles une aide suffisante, dans le cas où la femme n'exerce pas d'activité professionnelle. Cette double préoccupation explique la nature des thèmes abordés au cours de l'enquête.

Le financement de l'étude a été assuré à la fois par l'*I.N.E.D.* et l'*U.N.C.A.F.*, celle-ci remboursant les frais directs, en particulier de rémunération et de déplacement, versés aux enquêteurs, celui-là apportant le concours de son personnel technique et de son équipement.

Le champ de l'enquête et l'échantillon observé. Par définition, l'enquête a porté sur les allocataires du régime général, à l'exclusion des fonctionnaires et des régimes spéciaux, mines, cultivateurs, etc.

D'autre part, en accord avec l'*U.N.C.A.F.*, elle a été limitée aux salariés et personnés non actives (chômeurs, malades, femmes seules, etc.), à l'exclusion des employeurs et travailleurs indépendants, catégorie beaucoup moins nombreuse, environ 12 % des salariés, et représentant une population dont les caractéristiques et les besoins sont très différents.

La recherche a été conduite dans la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne), et en province, où l'*U.N.C.A.F.* a choisi les Caisses de Saint-Etienne, Toulouse et Angers, couvrant une partie ou la totalité des départements, dont ces villes sont le chef-lieu. Le nombre d'allocataires de ces quatre Caisses était respectivement en 1956, pour la catégorie salariés, de 543.600, 35.300, 27.800 et 17.700, soit ensemble 623.800, sur un total de 2.410.000 pour la France entière. Comme il s'agit presque toujours de ménages, et compte tenu du nombre d'enfants ouvrant droit aux prestations, il y a lieu de multiplier au moins par quatre le nombre d'allocataires pour avoir une idée de l'importance de la population étudiée.

Sans entrer dans les détails, les principes qui ont présidé à la méthode d'échantillonnage ont été les suivants, en utilisant pour les tirages au sort les fichiers des Caisses :

a. *Dans la région parisienne, sondage à deux degrés :*

1<sup>o</sup> Tirage de 1 secteur sur 20, soit 125, parmi les 2.500 secteurs géographiques définis par la Caisse en vue du paiement à domicile des prestations, par agents payeurs;

2<sup>o</sup> Dans chaque secteur tiré, constitution de sept catégories d'allocataires, selon le nombre d'enfants, et selon qu'ils touchent ou non l'allocation de salaire unique. Ces catégories étant d'importance très variable, la fréquence du tirage au sort des allocataires dans chacune d'entre elles a été variable, afin d'obtenir des lots équivalents. En conséquence, les résultats d'ensemble ont été pondérés.

b. *Dans les Caisses de province*, ces principes, demeurant les mêmes, ont été adaptés aux circonstances locales.

Les Caisses ignorant les ressources des allocataires, une des idées directrices consistait à partir d'une représentation géographique correcte selon leur lieu de résidence, seul moyen d'obtenir une distribution convenable selon leur niveau socio-économique.

Enfin, l'échantillon de familles observées a été de 1.921 dans la région parisienne, et de 1.917 en province, réparties de la manière suivante :

	Région pari- sienne	Saint- Étienne	Toulouse	Angers
Allocataires touchant :				
Salaire unique seul :				
1 enfant.....	364	145	136	133
Salaire unique et allocations familiales :				
2 enfants .....	334	146	153	126
3 enfants .....	376	131	125	124
4 enfants et plus.....	395	129	120	129
Allocations familiales seules :				
2 enfants .....	274	80	52	85
3 enfants .....	53	19	13	31
4 enfants et plus.....	24	11	9	20
Ensemble.....	1.820	661	608	648
Allocations prénatales seules.....	101			